



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
23 novembre 2018
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-neuvième session

Katowice, 2-8 décembre 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport du Comité de l'adaptation : rapport 2018
et questions visées aux paragraphes 41, 42 et 45
de la décision 1/CP.21**

Organe subsidiaire de mise en œuvre Quarante-neuvième session

Katowice, 2-8 décembre 2018

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport du Comité de l'adaptation : rapport 2018
et questions visées aux paragraphes 41, 42 et 45
de la décision 1/CP.21**

Rapport du Comité de l'adaptation*

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux effectués par le Comité de l'adaptation entre octobre 2017 et octobre 2018. On y trouvera des informations relatives aux questions d'organisation et de procédure, notamment des informations sur les réunions tenues pendant la période considérée et les changements intervenus dans la composition du Comité et parmi ses coprésidents. Le rapport met en lumière les progrès accomplis par le Comité de l'adaptation dans les différents secteurs d'activité de son plan de travail modulable pour 2016-2018 : promotion de la cohérence générale, processus d'examen technique des mesures d'adaptation, fourniture d'un appui et de conseils techniques aux Parties sur les mesures d'adaptation et les moyens de mise en œuvre, et sensibilisation, communication et échange d'informations. On trouvera également dans le présent document le plan de travail modulable du Comité de l'adaptation pour 2019-2021, ainsi que des recommandations adressées à la Conférence des Parties pour qu'elle les examine.

* Le présent document a été soumis tardivement afin de tenir compte des résultats de la quatorzième réunion du Comité de l'adaptation.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	3
A. Mandat	1-2	3
B. Objet du rapport.....	3	3
C. Mesures que pourraient prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	4	3
II. Questions d'organisation et de procédure	5-19	3
A. Réunions et ateliers.....	5-10	3
B. Présidence et composition du Comité de l'adaptation	11-14	4
C. Organisation des travaux	15-19	5
III. Conclusion de l'exécution du plan de travail du Comité de l'adaptation pour 2016-2018.....	20-54	5
A. Cohérence globale	21-29	6
B. Fourniture d'un appui technique et d'orientations aux Parties	30-34	8
C. Sensibilisation, communication et échange d'informations.....	45-47	10
D. Processus d'examen technique des mesures d'adaptation	48-54	11
IV. Futur plan de travail du Comité de l'adaptation.....	55-57	12
V. Recommandations à la Conférence des Parties	58	13
Annexe		
Plan de travail modulable du Comité de l'adaptation pour 2019-2021		15

I. Introduction

A. Mandat

1. La Conférence des Parties (COP) a décidé que le Comité de l'adaptation (ci-après le Comité) fonctionnerait sous l'autorité et la direction de la Conférence des Parties, à laquelle il rendrait compte et qui devrait décider des politiques du Comité conformément aux décisions pertinentes¹.

2. Le Comité a été invité à faire rapport chaque année à la Conférence des Parties, par l'intermédiaire des organes subsidiaires, sur ses activités, l'exercice de ses fonctions, ses orientations, ses recommandations et toute autre information pertinente découlant de ses travaux et, le cas échéant, sur les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires au titre de la Convention, pour examen par la Conférence des Parties².

B. Objet du rapport

3. On trouvera dans le présent rapport des informations sur les travaux effectués par le Comité entre le début octobre 2017 et la fin octobre 2018, ainsi que des recommandations qu'il soumet pour examen à la COP. Le plan de travail modulable du Comité pour la période 2019-2021 figure en annexe.

C. Mesures que pourraient prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

4. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) sont invités à examiner les informations figurant dans le présent rapport. Ils souhaiteront peut-être examiner en particulier les recommandations formulées dans la section V ci-après et les adresser à la COP pour examen et adoption à sa vingt-quatrième session.

II. Questions d'organisation et de procédure

A. Réunions et ateliers

5. Au cours de la période considérée, le Comité a tenu sa treizième réunion ordinaire du 27 février au 2 mars 2018, et sa quatorzième du 24 au 26 octobre 2018. La diffusion des réunions, en direct et sur demande, a été assurée au moyen de Skype. Les deux réunions étaient ouvertes aux observateurs³.

6. En outre, le Comité a organisé les manifestations suivantes :

a) Un atelier sur l'accès au Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires pour l'adaptation du Fonds vert pour le climat (voir par. 42 ci-dessous) ;

b) Le Forum de l'adaptation de 2018, organisé en marge de la conférence « Adaptation Futures » de 2018⁴ (voir par. 45 ci-dessous) ;

¹ Décision 2/CP.17, par. 95.

² Décision 2/CP.17, par. 96.

³ Tous les documents, exposés et enregistrements des réunions ainsi que le résumé des résultats obtenus au titre de chaque point de l'ordre du jour sont disponibles aux adresses électroniques <http://unfccc.int/28828> (pour la treizième réunion du Comité) et <http://unfccc.int/65600> (pour sa quatorzième réunion).

⁴ Voir <http://adaptationfutures2018.capetown>.

c) Une réunion d'experts sur les objectifs et indicateurs nationaux en matière d'adaptation et leurs liens avec les objectifs de développement durable et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), tenue à Tokyo les 24 et 25 juillet 2018 (voir par. 35 à 37 ci-dessous) ;

d) Un atelier sur la promotion de la participation du secteur privé au renforcement de la résilience face aux changements climatiques (voir par. 43 et 44 ci-dessous).

7. En outre, le Comité a organisé conjointement avec le Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA) une réunion d'experts des Parties, qui s'est tenue du 7 au 9 février 2018 à Sao Tomé, pour examiner les progrès, l'expérience, les meilleures pratiques, les enseignements, les lacunes, les besoins et l'appui fourni et reçu concernant la formulation et l'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA) en vue de fournir une vue d'ensemble de l'avancement des objectifs à atteindre dans le cadre de ce processus⁵.

8. Enfin, une réunion technique d'experts d'une journée et demie a eu lieu les 9 et 10 mai 2018 dans le cadre du processus d'examen technique des mesures d'adaptation (voir par. 49 et 50 ci-dessous)⁶.

9. À sa quatorzième réunion, le Comité a décidé que sa quinzième réunion se tiendrait dans la semaine du 18 au 22 mars 2019 et sa seizième réunion dans la semaine du 23 au 27 septembre 2019.

10. Le Comité s'est félicité de l'appui que les Gouvernements allemand, égyptien et japonais, la Commission européenne, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le Centre du commerce international avaient apporté à ses travaux. Cependant, il a pris note avec préoccupation du net décalage entre les multiples tâches et responsabilités qui lui étaient assignées et le volume des ressources dont il disposait à cet effet.

B. Présidence et composition du Comité de l'adaptation⁷

11. Conformément aux décisions 2/CP.17 et 16/CP.19, M. Donald Lemmen a continué d'assumer la coprésidence du Comité de l'adaptation pour un troisième mandat après sa réélection à la onzième réunion du Comité. À la treizième réunion du Comité, M^{me} María del Pilar Bueno a été élue pour son premier mandat de coprésidente, en remplacement⁸ de M. Clifford Mahlung.

12. À sa dix-septième session, la COP a décidé que les membres du Comité seraient nommés pour un mandat de deux ans et ne pourraient accomplir plus de deux mandats consécutifs⁹. M^{me} Meredith Ryder-Rude, M^{me} Liu Shuo et M^{me} Iryna Trofimova ont été élues pour la première fois membres à la vingt-troisième session de la COP.

13. Le mandat de deux autres membres a pris fin avant la treizième réunion du Comité et les candidatures à ces postes sont encore ouvertes¹⁰. Les postes sont actuellement occupés par M. Damdin Davgadorj et M^{me} Renske Peters.

14. En souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres, le Comité a rappelé le paragraphe 101 de la décision 2/CP.17, qui spécifie que les membres siègent à titre personnel.

⁵ Voir <https://unfccc.int/event/expert-meeting-to-assess-progress-made-in-the-process-to-formulate-and-implement-naps>.

⁶ Voir <http://tep-a.org/>.

⁷ Voir la liste des membres du Comité de l'adaptation à l'adresse <http://unfccc.int/6944>.

⁸ Conformément à la décision 2/CP.17, par. 110.

⁹ Décision 2/CP.17, par. 106.

¹⁰ Conformément à la décision 2/CP.17, par. 106 c).

C. Organisation des travaux

15. Les membres du Comité assistent aux réunions ordinaires, mais communiquent aussi entre les réunions par voie électronique sur différents sujets traités dans le cadre de groupes de travail constitués pour un éventail de priorités convenues. Les membres sont tenus de consacrer un certain temps à ces travaux intersessions essentiels tout au long de l'année. Le statut de ces groupes varie en fonction de la durée estimée de leur mission : il peut s'agir de groupes informels de courte durée, ou de groupes plus officiels dotés d'un mandat précis, tels que l'Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation (Équipe spéciale des PNA) et le groupe de travail du processus d'examen technique des mesures d'adaptation, composés de membres du Comité et d'autres organes constitués en vertu de la Convention et, dans le cas du groupe de travail du processus d'examen technique des mesures d'adaptation, de représentants de collectifs d'organisations non gouvernementales.

16. Le Comité a pris la bonne habitude de commencer sa première réunion de l'année par un séminaire informel d'une demi-journée, ce qui permet d'intégrer les nouveaux membres en douceur, de se mettre d'accord sur la façon d'envisager les nouvelles tâches découlant de la session précédente de la COP, et plus généralement d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité du Comité pour le reste de l'année.

17. Lors de leur séminaire-retraite de 2018, les membres du Comité sont convenus :

- a) D'assumer un rôle moteur en étant prêts à prendre des risques ;
- b) De collaborer davantage et de construire des alliances stratégiques afin de faire participer d'autres parties prenantes aux travaux du Comité ;
- c) D'être plus visibles et de renforcer la communication, notamment en définissant précisément les publics visés par ses supports d'information et en envisageant de produire ceux-ci dans d'autres langues que l'anglais.

18. En outre, le Comité met régulièrement à contribution des experts, notamment des membres d'organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (Programme de travail de Nairobi), des représentants d'autres dispositifs institutionnels mis en place au titre de la Convention et d'autres parties intéressées possédant des compétences spécifiques.

19. À cet égard, le Comité a encouragé la participation active d'observateurs à ses réunions. La mobilisation des observateurs et la possibilité de mettre à profit une expérience et des compétences complémentaires pour éclairer ses débats ont été jugées bénéfiques pour les travaux du Comité, notamment pour la réalisation de ses objectifs de synergie et le maintien de la transparence.

III. Conclusion de l'exécution du plan de travail du Comité de l'adaptation pour 2016-2018

20. À sa huitième réunion, en 2015, le Comité a adopté son plan de travail pour 2016-2018¹¹, étant entendu que ce plan devait être suffisamment modulable pour prendre en compte les résultats pertinents de la vingt et unième session de la COP. À sa vingt et unième session, la COP a accueilli favorablement le plan de travail et a demandé au Comité d'accomplir de nouvelles tâches en prévision de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et d'appuyer une action renforcée avant 2020¹². On trouvera dans le tableau 1 les activités et produits du plan de travail du Comité au cours de la période considérée, ainsi que l'indication des paragraphes du présent rapport où sont fournis des détails complémentaires.

¹¹ Ce plan de travail figure dans le document FCCC/SB/2012/3, annexe II.

¹² Décisions 1/CP.21, par. 41, 42, 45 et 126, et 3/CP.21, par. 2.

Tableau 1
Activités et produits du Comité de l'adaptation entre octobre 2017 et octobre 2018

<i>Activités/produits</i>	<i>Renvoi aux paragraphes du présent rapport</i>
Promotion de la cohérence globale	
Inventaire des mandats, plans de travail et décisions ayant trait à l'adaptation	21 et 22
Collaboration avec d'autres organes constitués en vertu de la Convention	23 à 27
Contribution aux activités à exécuter avant 2020	28
Secteur d'activité A : Fournir un appui technique et des orientations aux Parties sur les mesures d'adaptation	
Rapport sur les diverses approches de l'adaptation	34
Document technique sur la planification à long terme de l'adaptation	34
Réunion d'experts destinée à des échanges de vues sur les objectifs et indicateurs nationaux en matière d'adaptation	35 à 37
Partenariats fournissant un appui technique à l'adaptation	38
Secteur d'activité B : Fournir un appui technique et des orientations aux Parties sur les moyens de mise en œuvre	
Atelier sur l'accès au Programme d'appui à la planification et aux activités préalables pour l'adaptation du Fonds vert pour le climat	41 et 42
Atelier visant à encourager la participation du secteur privé à l'adaptation	43 et 44
Secteur d'activité C : Sensibilisation, communication et échange d'informations	
Forum de l'adaptation	45
Secteur d'activité D : Processus d'examen technique des mesures d'adaptation	
Réunions techniques d'experts à la première partie de la quarante-huitième session des organes subsidiaires et document technique	49 à 51
Réunions techniques régionales d'experts	52 à 54

A. Cohérence globale

21. Dans le cadre de ses activités visant à promouvoir la mise en œuvre des mesures d'adaptation prises au titre de la Convention de manière cohérente, en conformité avec le Cadre de l'adaptation de Cancún et l'Accord de Paris, le Comité, en application de son plan de travail, a demandé au secrétariat d'établir après chaque session de la COP un descriptif à jour des mandats, des plans de travail et des décisions traitant de l'adaptation.

22. Le document établi après la vingt-troisième session de la COP¹³ donnait un aperçu des faits nouveaux concernant l'adaptation au titre de la Convention, notamment ceux qui nécessitaient une intervention de la part du Comité et ceux dont il souhaiterait peut-être se

¹³ Document AC/2018/2 du Comité de l'adaptation.

tenir informé. Le Comité a pris note de ces informations et est convenu de les mettre à profit, le cas échéant, dans le cadre de l'examen des points suivants de son ordre du jour et de l'exécution des activités prévues dans son plan de travail.

23. Le Comité a poursuivi sa collaboration avec d'autres organes constitués et dispositifs institutionnels établis au titre de la Convention, notamment le Groupe d'experts des PMA, le Programme de travail de Nairobi, le Comité exécutif de la technologie, le Comité permanent du financement, le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, le Fonds pour l'adaptation, le Fonds vert pour le climat, le Centre-Réseau des technologies climatiques et le Comité de Paris sur le renforcement des capacités.

24. Cette collaboration a évolué au fil du temps en fonction des mandats définis par la COP et des sollicitations d'autres dispositifs institutionnels mis en place au titre de la Convention visant à renforcer la cohérence et à réduire les chevauchements d'activités. Le Comité a également établi des liens avec d'autres organes constitués en vertu de la Convention, par exemple par l'intermédiaire des groupes ci-après, créés par le Comité ou l'un de ces organes, qui sont pleinement fonctionnels et ont produit des résultats concrets :

- a) L'Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation, relevant du Comité ;
- b) Le groupe de travail sur le processus d'examen technique des mesures d'adaptation, relevant du Comité ;
- c) Le groupe d'appui du Groupe d'experts des PMA pour la plateforme PNA Central ;
- d) Le groupe consultatif du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour l'Expo PNA ;
- e) L'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;
- f) L'Équipe spéciale de l'adaptation du Comité exécutif de la technologie ;
- g) Le Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques ;
- h) Le Comité de Paris sur le renforcement des capacités.

25. Le Comité a continué de s'attacher à améliorer la cohérence en étudiant des moyens informels d'échanger des informations sur les travaux actuels et futurs des entités concernées et les possibilités ultérieures de collaboration. Il a notamment tenu des réunions bilatérales informelles en marge de la vingt-troisième session de la COP et de la première partie de la quarante-huitième session des organes subsidiaires avec les champions de haut niveau, le Groupe d'experts des PMA et le Comité permanent du financement, ainsi que les facilitateurs des points 4 (communication sur l'adaptation) et 6 (bilan mondial) de l'ordre du jour du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris. Des réunions similaires sont prévues pour la vingt-quatrième session de la COP, notamment en ce qui concerne le processus d'examen technique des mesures d'adaptation et le dialogue sur l'égalité des sexes¹⁴. Le Comité a constaté que des réunions conjointes avec d'autres organes s'avéraient très utiles pour assurer une action cohérente en matière d'adaptation et souhaite que des réunions similaires se tiennent à l'avenir, notamment avec le Comité permanent du financement.

26. Le Comité se félicite que les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi aient continué de lui fournir des informations, qui ont contribué à ses travaux au fil du temps. Lors de la première partie de sa quarante-huitième session, le SBSTA a invité le Comité à faciliter la collaboration afin de formuler des conseils sur l'exécution des mandats du Programme de travail de Nairobi qui intéressent les programmes de travail des organes constitués, et sur les possibilités d'harmoniser les activités avec les organes, les processus

¹⁴ Conformément à la décision 3/CP.23.

et les dispositifs institutionnels pertinents¹⁵. Cette invitation est prise en compte dans le plan de travail modulable du Comité pour 2019-2021 (voir l'annexe).

27. Le Comité a contribué à diverses manifestations organisées pendant la vingt-troisième session de la COP et à la première partie de la quarante-huitième session des organes subsidiaires, notamment :

- a) Des consultations informelles sur les plans nationaux d'adaptation ;
- b) La deuxième réunion du Comité de Paris sur le renforcement des capacités ;
- c) Le dialogue des organes constitués sur la prise en compte des aspects relatifs à l'égalité des sexes ;
- d) La dixième réunion du dialogue sur la recherche et une réunion informelle avec les milieux de la recherche ;
- e) Les consultations informelles du Programme de travail de Nairobi ;
- f) Le onzième Forum des coordonnateurs du Programme de travail de Nairobi.

28. Comme suite au paragraphe 17 a) et à l'annexe II de la décision 1/CP.23, le Comité a fourni des contributions au dialogue Talanoa¹⁶ et au bilan de la mise en œuvre et du niveau d'ambition d'ici à 2020 qui doit avoir lieu à la vingt-quatrième session de la COP¹⁷.

29. Enfin, compte tenu du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes adopté à la vingt-troisième session de la COP¹⁸, le Comité a envisagé d'intégrer dans ses travaux la question de l'égalité des sexes. À sa quatorzième réunion, le Comité a accueilli avec intérêt les exposés sur ce thème présentés par des représentants du secrétariat et du collectif se consacrant à la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes, et a tenu compte de cette préoccupation dans l'élaboration de son plan de travail modulable pour 2019-2021.

B. Fourniture d'un appui technique et d'orientations aux Parties

30. Le Comité a progressé dans la fourniture d'un appui technique et d'orientations aux Parties sur les mesures d'adaptation et les moyens de mise en œuvre (financement, technologie et renforcement des capacités). À cet égard, il s'attache principalement à fournir un appui technique et des orientations concernant les plans nationaux d'adaptation, en étroite collaboration avec le Groupe d'experts des PMA et avec le concours de son Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation.

31. L'Équipe spéciale des PNA a rendu compte de ses activités aux treizième et quatorzième réunions du Comité. En particulier, elle a contribué à l'élaboration de la plateforme PNA Central, qui est devenue un « guichet unique » pour la fourniture d'informations, de ressources et de données sur le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation. Elle a également contribué aux travaux du groupe consultatif de l'Expo PNA et a apporté son concours à l'Expo PNA de 2018¹⁹, qui s'est tenue du 4 au 6 avril 2018 à Charm el-Cheikh (Égypte), notamment en organisant une séance sur le suivi et l'évaluation de l'adaptation. Enfin, l'Équipe spéciale a participé à la réunion d'experts chargée d'évaluer les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation visé au paragraphe 7 ci-dessus.

32. À sa quatorzième réunion, le Comité a demandé à l'Équipe spéciale des PNA d'élaborer un projet de plan de travail pour 2019-2021 afin qu'il l'examine à sa quinzième réunion, notamment en envisageant des moyens de prêter assistance à la réalisation des PNA²⁰.

¹⁵ FCCC/SBSTA/2018/4, par. 19.

¹⁶ Voir à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/44_AC%20input%20to%20Talanoa%20Dialogue%20FINAL27032018.pdf.

¹⁷ Voir à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/AC_pre2020_stocktake.pdf.

¹⁸ Voir la décision 3/CP.23.

¹⁹ Voir à l'adresse <http://napexpo.org/2018/>.

²⁰ Conformément au document FCCC/SBI/2017/19, par. 73.

1. Mesures d'adaptation

33. Au cours de la période considérée, le Comité a examiné la planification à long terme de l'adaptation, diverses approches de l'adaptation, les objectifs et indicateurs nationaux de l'adaptation et les partenariats fournissant un appui technique à l'adaptation.

34. À ses treizième et quatorzième réunions, le Comité a examiné des versions révisées des documents techniques sur la planification à long terme de l'adaptation et diverses approches de l'adaptation. Le Comité a décidé de publier un outil d'information en ligne convivial et pertinent et de le diffuser largement.

35. La réunion d'experts mentionnée à l'alinéa c) du paragraphe 6 ci-dessus, consacrée aux objectifs et indicateurs nationaux en matière d'adaptation et à leur rapport avec les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et à la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du Cadre de Sendai²¹, visait à la fois :

a) À faciliter un échange de vues sur les objectifs et indicateurs nationaux en matière d'adaptation et les cadres connexes de collecte de données, de suivi et d'évaluation, et d'établissement de rapports ;

b) À faire savoir aux Parties ce qu'il est possible de faire en termes d'objectifs et d'indicateurs nationaux dans le domaine de l'adaptation et en quoi de tels objectifs et indicateurs sont liés à l'objectif mondial d'adaptation.

36. Compte tenu des tâches ainsi définies, de la reconnaissance croissante des liens étroits entre les trois programmes mondiaux – l'Accord de Paris, les objectifs de développement durable et le Cadre de Sendai – et des retombées bénéfiques de l'évaluation des progrès accomplis en matière d'adaptation, la réunion d'experts avait pour objet d'apporter aux Parties un appui et des conseils techniques concernant le suivi et l'évaluation de l'action engagée en matière d'adaptation et les moyens de mobiliser connaissances et expériences dans le cadre de la planification et de l'application des mesures d'adaptation au niveau national.

37. À sa quatorzième réunion, le Comité a étudié le rapport de la réunion d'experts²² et a décidé de transmettre les recommandations pertinentes pour examen à la vingt-quatrième session de la COP (voir par. 58 i) ci-dessous).

38. À sa douzième réunion, le Comité a examiné un aperçu général des plateformes offrant un appui technique en matière d'adaptation aux pays en développement parties et une analyse des informations qui y figurent²³. Il a demandé au secrétariat de publier cet aperçu et cette analyse sur le portail d'information sur l'adaptation²⁴, si possible sous une forme conviviale, et de lui faire part à sa treizième réunion des réactions suscitées, y compris les statistiques d'utilisation. Il a invité les administrateurs d'autres plateformes satisfaisant aux critères définis à prendre contact avec le secrétariat pour savoir quelles plateformes seraient incluses dans l'aperçu et a également engagé les organisations déjà énumérées dans l'aperçu à mettre régulièrement à jour leurs informations. Il a en outre demandé au secrétariat, aux organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi et au Centre-Réseau des technologies climatiques de faire largement connaître l'aperçu en question.

2. Moyens de mise en œuvre

39. L'un des objectifs du Comité est de fournir des orientations sur les moyens d'améliorer l'appui apporté sous la forme de ressources financières, de technologies et d'un renforcement des capacités, qu'il s'agisse des modalités d'accès, des dispositifs institutionnels ou de conditions propices, notamment pour le processus de formulation et d'exécution des plans nationaux d'adaptation. Le Comité a entrepris diverses activités s'y rapportant tout au long de l'année 2018, notamment en collaborant avec le Fonds vert

²¹ Voir à l'adresse <https://unfccc.int/node/180267>.

²² Document AC/2018/13 du Comité de l'adaptation.

²³ Document AC/2017/14 et annexes.

²⁴ Voir à l'adresse <http://www4.unfccc.int/sites/NWP/Pages/Home.aspx>.

pour le climat dans le domaine de l'accès au financement de l'adaptation et en encourageant la participation du secteur privé à l'adaptation.

40. La collaboration avec le Fonds vert pour le climat a notamment consisté en :

a) Une participation à la deuxième réunion annuelle du Conseil du Fonds avec les organes constitués en vertu de la Convention, qui s'est tenue pendant la vingt-troisième session de la COP, le 15 novembre 2017 ;

b) Une participation de membres du Comité à l'atelier technique d'experts sur le financement de l'adaptation aux changements climatiques, organisé les 5 et 6 mars 2018 à Songdo (Incheon, République de Corée).

41. À sa quarante-septième session, le SBI a salué les travaux du Comité relatifs à son document d'information²⁵ sur le bilan de l'accès des pays au Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat, y compris concernant le processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d'adaptation, et a noté que le document d'information serait utilisé pour l'atelier correspondant du Comité de façon à contribuer à l'évaluation de l'état d'avancement de ce processus²⁶.

42. L'atelier susmentionné, organisé le 6 avril 2018 en marge de l'édition de 2018 de l'Expo PNA à Charm el-Cheikh, portait sur l'expérience et les enseignements tirés de l'accréditation en vue d'un accès direct au financement et de l'accès au Programme d'appui à la planification du Fonds vert pour le climat. Il s'est conclu par un débat sur les moyens d'accéder plus facilement au Programme d'appui à la planification et d'accroître le nombre d'entités ayant un accès direct²⁷. Le rapport²⁸ de l'atelier a été examiné par le SBI à sa quarante-huitième session dans le cadre de l'évaluation de l'état d'avancement des plans nationaux d'adaptation, et des recommandations ont été transmises au Comité permanent du financement pour examen dans le cadre des directives fournies aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier de la Convention.

43. Le Comité, en collaboration avec le Centre du commerce international, a organisé du 29 au 31 octobre 2018 à Genève un atelier sur les moyens de promouvoir la participation du secteur privé au renforcement de la résilience face aux changements climatiques.

44. Cet atelier, organisé en séances plénières, miniateliers et laboratoires ouverts²⁹, a porté sur les sujets suivants :

a) Évaluation des risques climatiques et élaboration de stratégies d'adaptation ;

b) Mise en œuvre de stratégies d'adaptation, l'accent étant mis sur les petites et moyennes entreprises, au moyen de financements, de technologies, de partenariats public-privé et d'activités de renforcement des capacités ;

c) Conception de politiques et d'incitations axées sur l'investissement du secteur privé dans l'adaptation, y compris pour la formulation et la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris.

C. Sensibilisation, communication et échange d'informations

45. Conformément à son plan de travail, le Comité a décidé d'organiser un forum de l'adaptation en synergie ou conjointement avec une manifestation annuelle de haut niveau. À la douzième réunion du Comité, il avait été décidé d'organiser une séance lors de la conférence « Adaptation Futures » de 2018, qui se tiendrait du 18 au 21 juin 2018 au Cap (Afrique du Sud)³⁰. Le Forum de l'adaptation de 2018, qui a eu lieu le 19 juin 2018, a été

²⁵ À consulter à l'adresse http://unfccc.int/files/adaptation/groups_committees/adaptation_committee/application/pdf/ac12_8ai_readiness.pdf.

²⁶ Voir le document FCCC/SBI/2017/19, par. 71.

²⁷ Voir <https://unfccc.int/node/181940>.

²⁸ Document SB48.AC.1 du Comité de l'adaptation.

²⁹ Voir <http://www.intracen.org/event/climate-resilience/>.

³⁰ Voir le document FCCC/SB/2017/2, par. 80.

centré sur les moyens de rattacher l'adaptation aux changements climatiques aux objectifs de développement durable et au Cadre de Sendai³¹.

46. Le Comité a continué de publier son bulletin périodique sur le financement de l'adaptation en collaboration avec le Fonds pour l'adaptation, le Fonds vert pour le climat mondial, le Fonds pour l'environnement mondial, le Groupe d'experts des PMA et le Comité permanent du financement³², afin d'informer un large éventail de parties prenantes des faits nouveaux survenus dans le domaine du financement international de l'adaptation.

47. Tous les supports d'information du Comité sont largement diffusés, notamment par l'intermédiaire du portail de connaissances sur l'adaptation et d'une page Facebook intitulée The Adaptation Exchange³³, qui est gérée par le programme Adaptation du secrétariat. Au 22 novembre 2018, cette page comptait 14 953 abonnés.

D. Processus d'examen technique des mesures d'adaptation

48. Le processus d'examen technique des mesures d'adaptation a été institué par la décision 1/CP.21 dans le cadre de l'action renforcée avant 2020. Il doit être organisé par les organes subsidiaires et mené par le Comité avec le concours du secrétariat. Il comprend des réunions techniques annuelles d'experts de l'adaptation, qui rassemblent toutes sortes de parties prenantes pour examiner les politiques, les mesures, les possibilités concrètes et leur mise en œuvre.

49. Sous la conduite de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de Business for Social Responsibility, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Centre-Réseau des technologies climatiques et du Fonds vert pour le climat, la réunion technique d'experts de 2018 a passé en revue les perspectives et les solutions envisageables en matière de planification de l'adaptation à l'égard des groupes, des communautés et des écosystèmes vulnérables³⁴. Elle s'est déroulée suivant une démarche interactive comprenant des tables rondes, des exposés PowerPoint et la participation du public au moyen d'un outil de gestion permettant de soumettre des questions et des commentaires en temps réel au moyen d'appareils mobiles.

50. Les débats tenus à la réunion technique d'experts de 2018 ainsi que d'autres informations pertinentes sur le sujet sont consignés dans un document technique établi par le secrétariat en concertation avec le Comité³⁵.

51. Le processus d'examen technique des mesures d'adaptation de 2019 sera axé sur le financement de l'adaptation, notamment par le secteur privé. À sa quatorzième réunion, le Comité a demandé au groupe de travail du processus d'examen technique et au secrétariat d'établir un document de réflexion pour examen début janvier 2019, en vue d'établir une liste de thèmes prioritaires pour le dernier processus, prévu en 2020, et de lui rendre compte des progrès réalisés à sa quinzième réunion.

52. À sa vingt-troisième session, la COP a invité les Parties et les entités non parties à organiser des réunions techniques d'experts au niveau régional, en mettant à profit s'il y a lieu les rencontres régionales sur l'action climatique, en vue d'examiner les ressources financières et technologiques et les activités de renforcement des capacités nécessaires pour intensifier l'action engagée dans le contexte régional, notamment par des initiatives régionales en matière d'atténuation et d'adaptation, et à communiquer au secrétariat leurs rapports sur ce sujet en tant que contribution aux processus d'examen technique³⁶.

³¹ Voir le document AC/2018/16 du Comité de l'adaptation.

³² Voir <http://conta.cc/2Fi3Sp3>.

³³ <https://www.facebook.com/The.Adaptation.Exchange/>.

³⁴ Voir <http://tep-a.org/>.

³⁵ FCCC/TP/2018/3.

³⁶ Décision 13/CP.23, par. 23.

53. Six réunions techniques régionales d'experts de l'adaptation, auxquelles le Comité a été invité et a participé dans certains cas (des membres du Comité y ont participé en qualité d'animateurs et d'orateurs)³⁷, ont donc eu lieu en 2018 (voir le tableau 2).

Tableau 2

Aperçu des réunions techniques régionales d'experts de l'adaptation tenues en 2018

<i>Manifestation</i>	<i>Lieu</i>	<i>Thème</i>	<i>Date</i>
2 ^e Forum du Réseau mondial de l'adaptation	Abou Dhabi	Migrations liées au climat, résilience des petits États insulaires en développement et solutions d'adaptation à apporter aux personnes handicapées	20 et 21 mars
Semaine Asie-Pacifique du climat	Singapour	Initiatives en matière d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques dans la gestion des zones côtières	10-13 juillet
Réunion technique régionale d'experts Asie-Pacifique sur l'approche fondée sur les interactions	Séoul	L'approche fondée sur les interactions et son potentiel en tant qu'outil permettant d'équilibrer l'atténuation et l'adaptation (interactions entre alimentation, eau et énergie)	16-20 juillet
27 ^e séminaire Asie-Pacifique sur le climat et réunion technique régionale d'experts	Tokyo	Les objectifs et indicateurs nationaux en matière d'adaptation et leurs liens avec les objectifs de développement durable et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	26 juillet
Semaine du climat pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Montevideo	Planification de l'adaptation à l'égard des groupes, communautés et écosystèmes vulnérables	20-23 août
6 ^e Forum Asie-Pacifique sur l'adaptation aux changements climatiques	Manille	Favoriser la résilience pour tous : éviter les pires conséquences	17-19 octobre

54. Dans l'ensemble, les participants ont noté que d'autres réunions techniques régionales d'experts de l'adaptation seraient utiles pour les régions. Ils ont souligné qu'il importait de renforcer la collaboration au niveau régional et de disposer d'un espace permettant de partager des connaissances et de recenser des possibilités. Accueillant avec satisfaction la conception novatrice des réunions et la collaboration entre les Parties et les entités non parties, ils ont fait valoir que de telles réunions devaient rester, pour les différents acteurs, un moyen de mettre en commun des connaissances et de mobiliser une action pour l'adaptation aux niveaux national, infranational, local et individuel.

IV. Futur plan de travail du Comité de l'adaptation

55. Le Comité a entamé l'examen de son plan de travail modulable pour 2019-2021 à sa treizième réunion³⁸ et l'a achevé à sa quatorzième réunion. Il a estimé que ses travaux devaient être ambitieux, stratégiques, mobilisateurs et axés sur les résultats, de façon à devenir un lieu d'échange reconnu entre scientifiques, décideurs et professionnels. Le Comité est convenu de renforcer sa capacité d'améliorer l'accès à l'information et aux connaissances pertinentes, de promouvoir les synergies en surmontant les obstacles, et de faciliter les relations entre les parties prenantes pour favoriser le partage des nouvelles

³⁷ Les rapports sur les réunions techniques régionales d'experts de l'adaptation peuvent être consultés à l'adresse <http://tep-a.org/regional-technical-expert-meetings-on-adaptation>.

³⁸ Voir le document AC/2018/8 du Comité de l'adaptation.

idées, de l'expérience acquise et des enseignements à retenir. Il est également convenu de continuer à faire preuve de souplesse pour assumer de nouvelles tâches, notamment celles découlant de futurs accords et décisions au titre de la Convention, en particulier à la suite de la vingt-quatrième session de la COP.

56. Pendant l'examen de ses activités futures, le Comité a tenu compte des mandats correspondants et des invitations émanant du SBSTA et du SBI, ainsi que de l'invitation qui lui était faite dans le plan de travail du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, consistant à envisager, dans le cadre de ses travaux, d'accomplir des efforts pour réduire et prévenir les pertes et préjudices dans les pays en développement particulièrement vulnérables, les populations vulnérables et les écosystèmes dont ils dépendent, et à faire part des résultats de cette démarche au Comité exécutif.

57. On trouvera en annexe le plan de travail modulable du Comité approuvé pour la période 2019-2021.

V. Recommandations à la Conférence des Parties

58. Eu égard aux activités réalisées en 2018, notamment le processus d'examen technique des mesures d'adaptation de 2018, le Comité est convenu d'adresser les recommandations ci-après pour examen par la COP à sa vingt-quatrième session. La COP souhaitera peut-être :

a) Encourager les Parties à renforcer la planification de l'adaptation, notamment en s'engageant dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation, en tenant compte des liens avec les objectifs de développement durable et des retombées positives réciproques que peuvent avoir l'atténuation et l'adaptation et en intégrant l'adaptation dans la planification du développement ;

b) Exhorter les Parties et les entités non parties à prendre en considération les aspects relatifs à l'égalité des sexes à toutes les étapes de leurs processus de planification de l'adaptation, y compris dans les plans nationaux d'adaptation et la mise en œuvre de mesures d'adaptation, en tenant compte des directives disponibles³⁹ ;

c) Encourager les Parties à adopter une approche participative de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation afin de tirer parti des contributions des parties prenantes, notamment du secteur privé, de la société civile, des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants et des jeunes, des personnes handicapées et des personnes en situation de vulnérabilité en général ;

d) Encourager les Parties à suivre une approche itérative de la planification, de la mise en œuvre et de l'investissement en matière d'adaptation, l'objectif à long terme étant d'opérer des changements en profondeur, pour faire en sorte que l'adaptation soit modulable et solide, sans donner lieu à des pratiques inadaptées, et permette l'intégration, au moins de manière périodique, des meilleures données scientifiques disponibles ;

e) Encourager les Parties à prendre en considération et à mettre à profit, selon qu'il conviendra, diverses approches de la planification de l'adaptation, qu'il s'agisse de l'adaptation reposant sur la collectivité, de l'adaptation fondée sur les écosystèmes, de la diversification des moyens de subsistance et de l'activité économique ou d'approches fondées sur les risques, et à veiller à ce que ces approches ne s'excluent pas mutuellement mais se complètent, ce qui permet des synergies en renforçant la résilience ;

f) Inviter les institutions compétentes créées en vertu de la Convention et les entités non parties à intensifier leurs activités d'appui (financier, technique, technologique et de renforcement des capacités) à la planification de l'adaptation, notamment à la collecte de données et d'informations sur le climat, compte tenu de la nécessité de prendre d'urgence des mesures d'adaptation face aux risques actuels liés aux changements climatiques et à ceux qui se présenteront à court et à long terme ;

³⁹ Voir le document FCCC/TP/2016/2.

g) Inviter les Parties et les organisations intéressées à partager des études de cas relatives aux initiatives axées sur les écosystèmes et la planification de l'adaptation pour les communautés et groupes vulnérables en tant qu'agents de changement ;

h) Demander que le Programme de travail de Nairobi rassemble les études de cas mentionnées à l'alinéa g) ci-dessus et les diffuse par l'intermédiaire du portail de connaissances sur l'adaptation en vue de faciliter la mise en pratique des connaissances ;

i) Inviter les Parties et les entités compétentes travaillant sur les objectifs et indicateurs nationaux en matière d'adaptation à renforcer les liens avec les systèmes de suivi des objectifs de développement durable et du Cadre de Sendai, en tenant compte du fait :

(i) Qu'il importe de concevoir des systèmes de suivi et d'évaluation de l'adaptation en fonction des objectifs globaux des pays en matière d'adaptation et de prendre en considération les avantages et les inconvénients des indicateurs quantitatifs et qualitatifs dans l'élaboration de méthodes ;

(ii) Que, même s'il n'est sans doute ni possible ni utile d'harmoniser parfaitement les trois programmes mondiaux, certaines synergies pourraient s'avérer bénéfiques ;

(iii) Que le renforcement des capacités techniques individuelles et institutionnelles de collecte de données et d'évaluation de l'adaptation est une tâche permanente pour de nombreux pays et que des moyens accrus pourraient aider à relier les systèmes de collecte de données et de notification des trois programmes mondiaux au niveau national ;

(iv) Que l'amélioration de la coordination se traduit par une réduction de la charge de travail des pays en matière d'établissement de rapports et par un meilleur rapport coût-efficacité des mesures qui relèvent des trois programmes mondiaux ;

(v) Que les programmes infranationaux de suivi et d'évaluation devraient être reliés aux systèmes de suivi et d'évaluation existant au niveau national afin de donner une image complète des mesures d'adaptation ;

j) Exprimer sa gratitude aux Parties et aux organisations qui ont organisé des réunions techniques régionales d'experts de l'adaptation en 2018 ;

k) Encourager les Parties et les organisations à mettre à profit les résultats des réunions techniques régionales d'experts de l'adaptation tenues en 2018 dans la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation et à continuer d'organiser de telles réunions en 2019 en vue de renforcer l'action engagée en matière d'adaptation et sa cohérence globale.

Annexe

Plan de travail modulable du Comité de l'adaptation pour 2019-2021

Objectif	Activités							
	Premier semestre 2019	Direction ^a / collaboration ^b	Second semestre 2019	Direction/ collaboration	2020	Direction/ collaboration	2021	Direction/ collaboration
<i>Promouvoir une cohérence globale</i>								
Promouvoir la mise en œuvre d'une action renforcée pour l'adaptation d'une manière cohérente dans le cadre de la Convention	Mettre à jour la description des mandats, plans de travail et décisions ayant trait à l'adaptation au titre de la Convention et les comparer et les analyser pour déterminer les mesures qui sont, seront ou devraient sans doute être prises par le Comité ou d'autres organes constitués en vertu de la Convention	Secrétariat	Établir le rapport annuel du Comité à la COP par l'intermédiaire des organes subsidiaires	Secrétariat	Mettre à jour la description des mandats, plans de travail et décisions ayant trait à l'adaptation au titre de la Convention et les comparer et les analyser pour déterminer les mesures qui sont, seront ou devraient sans doute être prises par le Comité ou d'autres organes constitués en vertu de la Convention	Secrétariat	Mettre à jour la description des mandats, plans de travail et décisions ayant trait à l'adaptation au titre de la Convention et les comparer et les analyser pour déterminer les mesures qui sont, seront ou devraient sans doute être prises par le Comité ou d'autres organes constitués en vertu de la Convention	Secrétariat
					Établir le rapport annuel du Comité à la COP par l'intermédiaire des organes subsidiaires		Établir le rapport annuel du Comité à la COP par l'intermédiaire des organes subsidiaires	
	Participer, comme il en a été chargé ou sur invitation et en fonction des priorités, à des manifestations d'autres organes constitués ou secteurs d'activité en vertu de la Convention	CA	Participer, comme il en a été chargé ou sur invitation et en fonction des priorités, à des manifestations d'autres organes constitués ou secteurs d'activité en vertu de la Convention	CA	Participer, comme il en a été chargé ou sur invitation et en fonction des priorités, à des manifestations d'autres organes constitués ou secteurs d'activité en vertu de la Convention	CA	Participer, comme il en a été chargé ou sur invitation et en fonction des priorités, à des manifestations d'autres organes constitués ou secteurs d'activité en vertu de la Convention	CA

Objectif	Activités							
	Premier semestre 2019	Direction ^a / collaboration ^b	Second semestre 2019	Direction/ collaboration	2020	Direction/ collaboration	2021	Direction/ collaboration
	<i>Espace destiné aux activités découlant des résultats de la vingt-quatrième session de la COP</i>							
Donner des conseils sur l'exécution des mandats du PTN relatifs aux programmes de travail des organes constitués en vertu de la Convention et sur les possibilités de coordonner les efforts avec les organes, secteurs d'activité et dispositifs institutionnels pertinents ^{c, d}	Donner des conseils sur les thèmes du Forum des coordonnateurs du PTN susceptibles de contribuer aux activités prioritaires	CA, secrétariat, PTN			Donner des conseils sur les thèmes du Forum des coordonnateurs du PTN susceptibles de contribuer aux activités prioritaires	CA, secrétariat, PTN	Donner des conseils sur les thèmes du Forum des coordonnateurs du PTN susceptibles de contribuer aux activités prioritaires	CA, secrétariat, PTN
Intégrer l'égalité des sexes en tant que question transversale dans toutes les activités du Comité ^e	Établir un document de réflexion sur la meilleure façon d'intégrer les aspects relatifs à l'égalité des sexes dans les mesures d'adaptation et les activités du plan de travail du Comité	CA, secrétariat, collectif se consacrant à la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes	Élaborer un plan pour améliorer la prise en compte de l'égalité des sexes dans les mesures d'adaptation et les activités du plan de travail du Comité	CA, secrétariat, collectif se consacrant à la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes			Évaluer les progrès accomplis dans l'intégration de la question de l'égalité des sexes dans les mesures d'adaptation et les activités du plan de travail du Comité	CA, collectif se consacrant à la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes
Continuer d'étudier les liens entre l'adaptation aux changements	Envisager d'entreprendre d'autres activités liées aux liens entre l'adaptation aux	CA, UNISDR, Division de statistique						

Objectif	Activités							
	Premier semestre 2019	Direction ^a / collaboration ^b	Second semestre 2019	Direction/ collaboration	2020	Direction/ collaboration	2021	Direction/ collaboration
climatiques dans le cadre de la Convention, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	changements climatiques dans le cadre de la Convention, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Cadre de Sendai							
<i>Secteur d'activité A : Fournir un appui technique et des orientations aux Parties sur les mesures d'adaptation</i>								
Donner des orientations aux Parties sur la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation			Établir un document technique sur les besoins des pays et les solutions envisageables concernant la mise au point et l'utilisation de systèmes de données et l'accès à ces systèmes pour la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation	CA, secrétariat, Groupe d'experts des PMA, PTN, Réseau mondial pour les PNA, SMOC, OMM, CMSC, GIEC, PMRC	Élaborer un document technique sur les liens entre la planification de l'adaptation à court, à moyen et à long terme aux niveaux national et infranational		CA, secrétariat, Groupe d'experts des PMA, PTN, autres	
	Élaborer entre les réunions (avant la quinzième réunion du Comité) le plan de travail pour la période 2019-2021 de l'Équipe spéciale des PNA	Équipe spéciale des PNA, secrétariat						
Partager l'expérience et les enseignements tirés de l'élaboration			Organiser une manifestation en vue de partager les	CA, secrétariat	Établir un document technique présentant des études de cas sur		CA, secrétariat	

Objectif	Activités							
	Premier semestre 2019	Direction ^a / collaboration ^b	Second semestre 2019	Direction/ collaboration	2020	Direction/ collaboration	2021	Direction/ collaboration
et de la mise en œuvre de systèmes de suivi et d'évaluation			connaissances et les outils existants en matière de suivi et d'évaluation		l'élaboration et l'application de systèmes de suivi et d'évaluation aux niveaux national et infranational, y compris l'examen de la valeur de tels systèmes, les obstacles existants et les moyens de les surmonter			
							Établir un document technique sur les informations et les méthodes utiles pour évaluer les progrès accomplis en matière de renforcement des capacités d'adaptation, d'accroissement de la résilience et de réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques ^f	
	<i>Espace destiné aux activités découlant des résultats de la vingt-quatrième session de la COP</i>							
Renforcer l'appui technique fourni aux pays en développement parties pour qu'ils puissent prendre des mesures d'adaptation de manière cohérente	Établir une note de cadrage pour le document d'information qui sera établi plus tard en 2019	CA, secrétariat	Établir un document d'information sur les interactions entre l'atténuation et l'adaptation	Secrétariat			Établir un document d'information sur les directives existantes en matière d'établissement de rapports et sur les possibilités d'améliorer la cohérence des rapports	CA, Groupe d'experts des PMA, Réseau mondial pour les PNA, autres

Objectif	Activités							
	Premier semestre 2019	Direction ^a / collaboration ^b	Second semestre 2019	Direction/ collaboration	2020	Direction/ collaboration	2021	Direction/ collaboration
<i>Espace destiné aux activités découlant des résultats de la vingt-quatrième session de la COP</i>								
<i>Secteur d'activité B : Apporter un appui et des conseils techniques aux Parties sur les moyens de mise en œuvre</i>								
Donner des orientations en vue de renforcer l'appui financier aux mesures d'adaptation, y compris au processus de formulation et de mise en œuvre des PNA			Fournir une contribution au CPF pour l'élaboration des projets de décision sur les directives à l'intention des entités chargées d'assurer le fonctionnement du Mécanisme financier	CA, secrétariat, CPF	Apporter une contribution au CPF pour l'élaboration des projets de décision sur les directives à l'intention des entités chargées d'assurer le fonctionnement du Mécanisme financier	CA, secrétariat, CPF	Apporter une contribution au CPF pour l'élaboration des projets de décision sur les directives à l'intention des entités chargées d'assurer le fonctionnement du Mécanisme financier	CA, secrétariat, CPF
			Étudier les possibilités de renforcer les échanges avec le CPF				Mettre à jour le rapport thématique de 2015 intitulé « Navigating the Landscape of Support for the Process to Formulate and Implement National Adaptation Plans »	CA, secrétariat
<i>Espace destiné aux activités découlant des résultats de la vingt-quatrième session de la COP</i>								
Renforcer la collaboration avec le FVC et les autres institutions de financement relevant de la Convention			Établir une note de cadrage pour le document technique qui sera publié en 2020	CA, secrétariat	Établir un document technique sur l'expérience nationale en matière de mise en œuvre des mesures d'adaptation résultant de l'accès aux	FVC, FEM, FA, autres	Diffuser les conclusions du document technique établi en 2020 lors de manifestations pertinentes et en ligne dans un format commode	Secrétariat, PTN

Objectif	Activités							
	Premier semestre 2019	Direction ^a / collaboration ^b	Second semestre 2019	Direction/ collaboration	2020	Direction/ collaboration	2021	Direction/ collaboration
afin d'appuyer plus efficacement la mise en œuvre des mesures, plans et stratégies d'adaptation					flux financiers, en particulier de la part du FVC et des autres institutions financières relevant de la Convention			
	<i>Espace destiné aux activités découlant des résultats de la vingt-quatrième session de la COP</i>							
Renforcer la collaboration avec le secteur privé en vue de mobiliser des ressources financières pour les mesures d'adaptation			Suite à donner à l'atelier sur le secteur privé	CA, secrétariat, organisations				
	<i>Espace destiné aux activités découlant des résultats de la vingt-quatrième session de la COP</i>							
Donner des orientations en vue d'améliorer la fourniture d'un appui technique pour les mesures d'adaptation	Étudier les possibilités d'améliorer les interactions avec le CET et le CTCN	CA, secrétariat, CET, CTCN			Établir une note de cadrage pour le document technique qui sera produit en 2021	CA, secrétariat, PTN, CET, CTCN	Établir un document technique sur l'application des technologies à un domaine prioritaire de l'adaptation à déterminer	CA, secrétariat, PTN, CET, CTCN
	<i>Espace destiné aux activités découlant des résultats de la vingt-quatrième session de la COP</i>							

Objectif	Activités							
	Premier semestre 2019	Direction ^a / collaboration ^b	Second semestre 2019	Direction/ collaboration	2020	Direction/ collaboration	2021	Direction/ collaboration
Donner des orientations en vue d'améliorer le renforcement des capacités pour les mesures d'adaptation	Étudier les possibilités d'améliorer les échanges avec le CPRC	CA, secrétariat, CPRC	Établir une note de réflexion commune sur la manifestation qui aura lieu en 2020	CA, secrétariat, CPRC, collectif se consacrant à la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes	Organiser une manifestation sur les moyens de déterminer les lacunes et les solutions envisageables concernant l'intégration de la question de l'égalité des sexes dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation	CA, secrétariat, CPRC, collectif se consacrant à la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes		
	Inviter les Parties à soumettre des communications sur leurs lacunes en matière d'accès au financement de l'adaptation, y compris leur expérience, leurs succès et les difficultés qui subsistent		Établir un document d'information sur les lacunes des Parties en matière de capacité d'accès au financement de l'adaptation et sur leurs succès et leurs difficultés en matière de renforcement des capacités nationales					
	<i>Espace destiné aux activités découlant des résultats de la vingt-quatrième session de la COP</i>							
<i>Secteur d'activité C : Sensibilisation, communication et échange d'informations</i>								
Sensibiliser toutes les parties prenantes concernées et accroître le soutien politique en faveur de l'adaptation, en particulier le processus des PNA	Produire deux fois par an, après chaque session des organes subsidiaires, le bulletin sur le financement de l'adaptation	Secrétariat, FVC, FA, FEM, FPMA, organes de la Convention, organisations extérieures à la Convention			Produire deux fois par an, après chaque session de négociation, un bulletin sur le financement de l'adaptation	Secrétariat, FVC, FA, FEM, FPMA, organes de la Convention, organisations extérieures à la Convention	Produire deux fois par an, après chaque session de négociation, un bulletin sur le financement de l'adaptation	Secrétariat, FVC, FA, FEM, FPMA, organes de la Convention, organisations extérieures à la Convention

Objectif	Activités							
	Premier semestre 2019	Direction ^a / collaboration ^b	Second semestre 2019	Direction/ collaboration	2020	Direction/ collaboration	2021	Direction/ collaboration
	Contribuer à la lettre d'information du PTN, notamment en suggérant des sujets tels que la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, l'utilisation des connaissances autochtones et locales, le renforcement des capacités, etc.	Secrétariat, FVC, FA, FEM, FPMA, organes de la Convention, organisations extérieures à la Convention			Contribuer à la lettre d'information du PTN, notamment en suggérant des sujets tels que la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, l'utilisation des connaissances autochtones et locales, le renforcement des capacités, etc.	Secrétariat, FVC, FA, FEM, FPMA, organes de la Convention, organisations extérieures à la Convention	Contribuer à la lettre d'information du PTN, notamment en suggérant des sujets tels que la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, l'utilisation des connaissances autochtones et locales, le renforcement des capacités, etc.	Secrétariat, FVC, FA, FEM, FPMA, organes de la Convention, organisations extérieures à la Convention
	Envisager de collaborer avec la Commission mondiale de l'adaptation	Commission mondiale de l'adaptation						
	Participer, sur invitation et en fonction des priorités, à des manifestations organisées par d'autres organisations, en particulier des manifestations susceptibles de toucher de nouveaux publics	Volontaires du CA	Participer, sur invitation et en fonction des priorités, à des manifestations organisées par d'autres organisations, en particulier des manifestations susceptibles de toucher de nouveaux publics	Volontaires du CA	Participer, sur invitation et en fonction des priorités, à des manifestations organisées par d'autres organisations, en particulier des manifestations susceptibles de toucher de nouveaux publics	Volontaires du CA	Participer, sur invitation et en fonction des priorités, à des manifestations organisées par d'autres organisations, en particulier des manifestations susceptibles de toucher de nouveaux publics	Volontaires du CA
	Rédiger une note de cadrage pour le rapport qui sera établi dans le courant de 2019	Secrétariat, organes et mécanismes de la Convention, partenaires extérieurs à la Convention, autres	Établir un rapport sur l'état de l'adaptation en application de la Convention	Secrétariat, organes et mécanismes de la Convention, partenaires extérieurs à la Convention, autres				

Objectif	Activités							
	Premier semestre 2019	Direction ^a / collaboration ^b	Second semestre 2019	Direction/ collaboration	2020	Direction/ collaboration	2021	Direction/ collaboration
Promouvoir l'échange d'informations, concernant en particulier les groupes, secteurs et régions les plus vulnérables, et renforcer les échanges entre les Parties et les entités non parties à tous les niveaux en organisant des manifestations ciblées	Organiser une fois par an un forum de l'adaptation à l'occasion d'autres manifestations ayant trait à l'adaptation	Groupe de travail du forum, partenaires extérieurs à la Convention			Organiser une fois par an un forum de l'adaptation à l'occasion d'autres manifestations ayant trait à l'adaptation	Groupe de travail du forum, partenaires extérieurs à la Convention	Organiser une fois par an un forum de l'adaptation à l'occasion d'autres manifestations ayant trait à l'adaptation	Groupe de travail du forum, partenaires extérieurs à la Convention
	Contribuer à l'organisation et à la réalisation de l'Expo PNA annuelle ^g	Équipe spéciale des PNA, Groupe d'experts des PMA, autres			Contribuer à l'organisation et à la réalisation de l'Expo PNA annuelle	Équipe spéciale des PNA, Groupe d'experts des PMA, autres	Contribuer à l'organisation et à la réalisation de l'Expo PNA annuelle	Équipe spéciale des PNA, Groupe d'experts des PMA, autres
Améliorer la publication et la diffusion des résultats, des bonnes pratiques et des enseignements à retenir	Examiner et actualiser le plan de communication afin d'y inclure une stratégie en matière de réseaux sociaux et de l'intégrer dans le plan de travail actuel du Comité	CA, secrétariat					Évaluer le plan de communication et la stratégie médias	CA, secrétariat
	Donner des conseils concernant la publication des produits du Comité sur le portail de connaissances sur l'adaptation ^h	CA, secrétariat, PTN			Donner des conseils concernant la publication des produits du Comité sur le portail de connaissances sur l'adaptation	CA, secrétariat, PTN	Donner des conseils concernant la publication des produits du Comité sur le portail de connaissances sur l'adaptation	CA, secrétariat, PTN

Objectif	Activités							
	Premier semestre 2019	Direction ^a / collaboration ^b	Second semestre 2019	Direction/ collaboration	2020	Direction/ collaboration	2021	Direction/ collaboration
	Produire un calendrier des manifestations relatives à l'adaptation et inviter les parties concernées à informer régulièrement le Comité de leurs manifestations	CA, autres acteurs			Produire un calendrier des manifestations relatives à l'adaptation et inviter les parties concernées à informer régulièrement le Comité de leurs manifestations	CA, autres acteurs	Produire un calendrier des manifestations relatives à l'adaptation et inviter les parties concernées à informer régulièrement le Comité de leurs manifestations	CA, autres acteurs
<i>Espace destiné aux activités découlant des résultats de la vingt-quatrième session de la COP</i>								
<i>Secteur d'activité D. Processus d'examen technique des mesures d'adaptation</i>								
Identifier les possibilités concrètes de renforcer la résilience, de réduire la vulnérabilité et d'améliorer la compréhension et la mise en œuvre des mesures d'adaptation	Diriger le processus d'examen technique des mesures d'adaptation de 2019, y compris les réunions techniques d'experts correspondantes, et rédiger une note de réflexion ⁱ , notamment sur les moyens de définir des initiatives complémentaires et de favoriser une prise en main	Groupe de travail du PET-A, organisations d'experts	Établir sur la base des résultats des RTE-Aj un document technique sur les possibilités de renforcer les mesures d'adaptation en vue de recenser les possibilités à court terme de renforcer les mesures d'adaptation et d'appuyer leur mise en œuvre	Secrétariat	Réaliser le processus d'examen technique des mesures d'adaptation de 2020, y compris les réunions techniques d'experts correspondantes, et rédiger une note de réflexion et un document technique	Groupe de travail du PET-A, organisations d'experts		
	Prendre les dispositions nécessaires sur le plan technologique pour permettre une participation virtuelle aux réunions techniques d'experts	Secrétariat						

Objectif	Activités							
	Premier semestre 2019	Direction ^a / collaboration ^b	Second semestre 2019	Direction/ collaboration	2020	Direction/ collaboration	2021	Direction/ collaboration
	Participer, sur invitation et dans la mesure du possible, aux réunions techniques régionales d'experts organisées par d'autres organisations	Volontaires du Comité, organisations extérieures à la Convention	Participer, sur invitation et dans la mesure du possible, aux réunions techniques régionales d'experts organisées par d'autres organisations	Volontaires du Comité, organisations extérieures à la Convention	Participer, sur invitation et dans la mesure du possible, aux réunions techniques régionales d'experts organisées par d'autres organisations	Volontaires du Comité, organisations extérieures à la Convention		
<i>Espace destiné aux activités découlant des résultats de la vingt-quatrième session de la COP</i>								

Abréviations : CA = Comité de l'adaptation ; CET = Comité exécutif de la technologie ; CMSC = Cadre mondial pour les services climatologiques ; COP = Conférence des Parties ; CPF = Comité permanent du financement ; CPRC = Comité de Paris sur le renforcement des capacités ; CTCN = Centre-Réseau des technologies climatiques ; Division de statistique = Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies ; FA = Fonds pour l'adaptation ; FEM = Fonds pour l'environnement mondial ; FPMA = Fonds pour les pays les moins avancés ; FVC = Fonds vert pour le climat ; GIEC = Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ; Groupe d'experts des PMA = Groupe d'experts des pays les moins avancés ; OMM = Organisation météorologique mondiale ; PET-A = processus d'examen technique des mesures d'adaptation ; PMRC = Programme mondial de recherche sur le climat ; PNA = plan national d'adaptation ; PTN = Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements ; RTE = réunion technique d'experts ; RTE-A = réunion technique d'experts de l'adaptation ; SMOC = Système mondial d'observation du climat ; UNISDR = Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

^a Dirige l'exécution des activités envisagées et convenues par le Comité.

^b Dans la mise au point de chacun des secteurs d'activité et de chacune des activités correspondantes de son plan de travail, le Comité vise à renforcer l'engagement et la collaboration avec les institutions, organisations, cadres, réseaux et centres relevant ou non de la Convention, notamment aux niveaux intergouvernemental, régional et national, et à travers eux, au niveau infranational, le cas échéant, et les accords internationaux pertinents, au regard de leur mandat, tâches, objectifs et méthodes de travail propres, afin d'améliorer l'exécution des mesures d'adaptation et la fourniture d'un appui aux pays en développement parties.

^c Voir le document FCCC/SBSTA/2018/4, par. 19.

^d En attente de l'approbation de la Conférence des Parties.

^e Voir la décision 3/CP.23.

^f À la demande de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et sous réserve de ses décisions et directives pertinentes.

^g Voir le document FCCC/SBI/2017/19, par. 73.

^h Voir le document FCCC/SBSTA/2018/4, par. 19.

ⁱ Conformément à la décision 13/CP.23, cette activité doit être menée sur la base de l'évaluation du processus d'examen technique des mesures d'adaptation en novembre 2017 afin d'améliorer son efficacité.

^j Conformément à la décision 1/CP.21, par. 129 b).